

1.	IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE				
1.1	Identificateurs de produit				
	Nom du produit	:	Passion pêche litchi		
	Taux de Nicotine	:	6 mg/mL		
	Contenance du flacon	:	10mL		
	Marque	:	Roykin		
	Arômes	:	Passion pêche litchi		
1.2	Utilisations identifiées pertine	entes	de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
	Utilisations identifiées	:	Recharge pour cigarettes électroniques		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité				
	Société	:	LEVEST ROYKIN		
			13 Rue Georges Auric		
			75019 Paris		
	Téléphone	:	+33 (0)1 48 15 01 45		
	Adresse e-mail	:	info@levest.fr		
	Service Qualité	:	qualite@roykin.fr		
1.4	Numéro d'appel d'urgence				
	Numéro d'Appel d'Urgence	:	INRS +33 (0)1 45 42 59 59		

2.	IDENTIFICATION DES DANGERS					
2.1	Classification de la substance ou du mélange					
	2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)					
	Toxicité aigüe par contact cuta	né, d	catégorie 4.			
	Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)					
	Pictogramme :					
	Mention d'Avertissement Mention(s) de Danger (H)	:	Attention			
	H302	:	Nocif en cas d'ingestion.			
	Conseil(s) de Prudence (P)		G			
	P102	:	Tenir hors de portée des enfants			
	P101	:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.			
	P264	:	Se laver les mains soigneusement après manipulation			
	P270	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit			
	P301 +P310	:	EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin			
	P301+P330+P331	:	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.			
2.3	Autres dangers		Aucun autre danger à signaler.			



COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composant contribuar			T	
SUBSTANCE	C.A.S. n°	EC n°	CLP	%
PROPANE-1,2-DIOL	57-55-6	200-338-0		≥50
Isoamyl butyrate	106-27-4	203-380-8	Flam. liq. 3; H226	<1
			Skin irrit. 2; H315	
			Eye irrit. 2A; H319	
	122.02.0	204.552.2	STOT SE. 3; H335	
Isoamyl acetate	123-92-2	204-662-3	Flam. Liq. 3 - H226	<1
			STOT SE 3; H335	
0	0000 57.0	222 422 0	Acute aquatic tox.3; H402	-14
Orange Oil	8008-57-9	232-433-8	Flam. liq. 3; H226	<1
/	6042.70.0	220 007 4	Skin irrit. 2; H315	.0.1
(–)-rhodinol	6812-78-8	229-887-4	Skin Irrit. 2; H315	<0.1
			Eye Dam. 1; H318	
			Skin Sens. 1; H317	
Vanillin	121-33-5	204-465-2	Eye irrit. 2A; H319	<0.1
			Acute aquatic tox. 3; H402	
			Chronic aquatic tox. 3; H412	
Allyl hexanoate	123-68-2	204-642-4	Acute Tox. 3; H311	<0.1
			Acute Tox. 3; H301	
			Aquatic Acute 1; H400	
			Aquatic Chronic 3; H412	
	07.50.0	202 500 4	Acute Tox. 3; H331	
Eugenol	97-53-0	202-589-1	Skin sens. 1; H317	<0.1
			Eye irrit. 2A; H319	
1	5000 07 5	227.042.5	Acute aquatic tox. 2; H401	0.1
d-Limonene	5989-27-5	227-813-5	Flam. Liq. 3; H226	<0.1
			Asp. Tox. 1; H304	
			Skin irrit. 2; H315	
			Skin sens. 1; H317	
			Acute aquatic tox. 1; H400	
A : 1 / 1:	64.40.7	200 500 7	Chronic aquatic tox. 1; H410	.0.1
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	Flam. Liq. 3; H226	<0.1
			Acute Tox. 4; H332	
			Acute Tox. 4; H312	
			Skin Corr. 1A; H314	
N 4 a l ± a l	110 71 0	204 274 0	Eye Dam. 1; H318	40.1
Maltol	118-71-8	204-271-8	Acute Tox. 4; H302	<0.1
Lactic acid	50-21-5	200-018-0	Eye Dam. 1; H318	<0.1
dl-Citronellol	100 22 0	202 275 0	Skin Irrit. 2; H315	40.1
ai-Citronelloi	106-22-9	203-375-0	Skin Irrit. 2; H315	<0.1
			Eye Irrit. 2; H319	
Coronial	100 34 4	202 277 4	Skin Sens. 1B; H317	z0 1
Geraniol	106-24-1	203-377-1	Eye Dam. 1; H318	<0.1
			Skin Irrit. 2; H315	
laamanthana turu-	404.07.6	005 013 3	Skin Sens. 1; - H317	z0 1
Isomenthone-trans	491-07-6	905-013-3	Skin Irrit. 2; H315	<0.1
menthone reaction			Skin Sens. 1B; H317	
mass	5202 12 5	226 224 6		-0.6
Citral	5392-40-5	226-394-6	Skin Irrit. 2; H315	<0.1
		I	Eye Irrit. 2; H319	



Butanoic acid, ethyl	105-54-4	203-306-4	Flam. liq. 3; H226	<0.1
ester			Skin irrit. 2; H315	
			Eye irrit. 2A; H319	
3-hydroxy-2-ethyl-4H- pyran-4-one	4940-11-8	225-582-5	Acute tox.4; H302	<0.1
Ethyl hexanoate	123-66-0	204-640-3	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315	<0.1

CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS: 54-11-5	Nicotine	Très Toxique, T+, R25/27	0.6
CE: 200-193-3	Tobacco Water Extract	Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53	
INDEX :		Classification selon le règlement (CE) 1272/2008	
614-001-00-4		(CLP)	
	IUPAC :	Toxicité Aigüe Orale 3, H301	
	3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-	Toxicité Aigüe Dermale 1, H310	
	yl]pyridine	Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2,	
		H411	
Note : Le texte i	ntégral des phrases R et des mentions de d	danger H est indiqué à la rubrique 16	

4.	PREMIERS SECOURS
4.1	Description des premiers secours
	Conseils généraux
	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
	En cas d'inhalation
	En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée.
	Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
	En cas de contact avec la peau
	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés.
	Consulter un médecin.
	En cas de contact avec les yeux
	Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact.
	Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
	En cas d'ingestion
	Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
	Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
	Une exposition répétée ou prolongée peut causer sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions,
	douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur.
	A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement
	étudiées.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
	Donnée non disponible

5.	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	Moyens d'extinction		
	Moyens d'extinction appropriés	:	Eau, dioxyde de carbone CO ₂ , mousse, poudre sèche.
	Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la subs	tance o	ou du mélange
	Pas de risque particulier.		
5.3	Conseils aux pompiers		
			70 POFUALUIVIL
			Page 3 sur 7

Aucune mesure particulière n'est à signaler.

6.	MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
	Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement
	Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
	Imbiber d'un matériau absorbant inerte.
	Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7.	MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
	Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
	Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
	Sensible à l'air et à la lumière.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
	Donnée non disponible.

8.	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE					
8.1	Paramètres de contrôle					
	Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle					
Com	posant	NoCAS	Valeur		Paramètre de contrôle	Base
Nicot	tine	CAS : 54-11-5	Valeur d'Expositic	•	0,5mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2	Contrôles de l'exposition
	Contrôles techniques appropriés
	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
	Équipement de protection individuelle
	Protection des yeux/du visage
	Lunettes de protection.
	Protection des mains
	Gants de protection
	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU
	89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
	En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme
	EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.
	Protection respiratoire
	Non.



9.	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES					
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles					
	Aspect	:	Liquide			
	Couleur	:	Incolore			
	Odeur	:	Fruitée			
	Valeur du pH	:	Donnée non disponible			
	Point de fusion	:	Donnée non disponible			
	Point d'ébullition	:	Donnée non disponible			
	Point éclair	:	>100°C			
	Inflammabilité	:	Donnée non disponible			
	Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible			
	Température de décomposition	:	Donnée non disponible			
	Auto-inflammation	:	Donnée non disponible			
	Limites supérieure/inférieure d'explosivité	:	Donnée non disponible			
	Pression de vapeur	:	Donnée non disponible			
	Densité de vapeur	:	Donnée non disponible			
	Densité relative	:	1.15			
	Hydrosolubilité	:	Complètement miscible			
	Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible			
	Viscosité dynamique	:	Donnée non disponible			
	Viscosité cinématique	:	Donnée non disponible			
	Teneur en solvants :	:	Mono Propylène Glycol ≤50%			
		:	Glycérine Végétale ≤50%			
9.2	Autres informations concernant la sécurité					
	Pas d'autres données disponibles					

10.	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1	Réactivité
	Donnée non disponible
10.2	Stabilité chimique
	Donnée non disponible
10.3	Possibilité de réactions dangereuses
	Donnée non disponible
10.4	Conditions à éviter
	Donnée non disponible
10.5	Matières incompatibles
	Oxydants forts
10.6	Produits de décomposition dangereux
	Autres produits de décomposition - donnée non disponible



11.	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1	Informations sur les effets toxicologiques	
	Toxicité aiguë	Orale : DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg
		Dermale : DL50 Nicotine - rat - 140mg/kg
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	donnée non disponible
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	donnée non disponible
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	donnée non disponible
	Mutagénicité	donnée non disponible
	Cancérogénicité	donnée non disponible
	Toxicité pour la reproduction	La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.
	Effets potentiels sur la santé	
	Inhalation	Peut-être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
	Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
	Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
	Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
	Signes et Symptômes d'une Exposition Une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Information supplémentaire	
	Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS : QS5250000	

12.	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES		
12.1	Toxicité		
	Toxicité pour le poisson	:	CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
	Toxicité pour la daphnie	:	CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
	et les autres invertébrés aquatiques		
12.2	Persistance et dégradabilité		
	Donnée non disponible		
12.3	Potentiel de bioaccumulation		
	Donnée non disponible		
12.4	Mobilité dans le sol		
	Donnée non disponible		
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB		
	Donnée non disponible		
12.6	Autres effets néfastes		
	Donnée non disponible		

1	.3.	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION		
1	3.1	Méthodes de traitement des déchets		
		Produit		
		Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.		
		Emballages contaminés		
		Eliminer comme produit non utilisé.		

14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT				
14.1	Numéro ONU				
	ADR/RID : 3144	IMDG: 3144	IATA: 3144		
14.2	Nom d'expédition des Nations unie				
	Nicotine Preparation				
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	ADR/RID: 6.1	IMDG: 6.1	IATA: 6.1		
14.4	Groupe d'emballage				
	ADR/RID: III	IMDG: III	IATA: III		
14.5	Dangers pour l'environnement				
	ADR/RID: Donnée non disponible	IMDG Marine pollutant: Donnée non	IATA: Donnée non disponible		
		disponible			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				
	Donnée non disponible				

15.	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé
	et d'environnement
	Donnée non disponible
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Donnée non disponible

16.	AUTRES INFORMA	TIONS		
	Informations supplémentaires			
	Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2			
	H302 : Nocif en cas d'ingestion			
	P101	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette		
	P102	: Tenir Hors de portée des enfants		
	P264	: Se laver les mains soigneusement après manipulation		
	P270	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit		
1	P301+P310	: EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin		
		• •		
	P301+P330+P331	: EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.		
		and the second of the second o		
	Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit			
	concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi.			
	L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit			
	est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.			
	Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances			
	ou composants e	ntrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement (CE)		
	1272/2008.			

